RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00083
Numéro SIREN : 095 680 831
Nom ou dénomination : ABCIS PYRENEES

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 9452

ABCIS PYRENEES
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3.900.000 euros
Siège social : Route de Bayonne - 64140 BILLERE
095 680 831 RCS PAU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux octobre,

La soussignée la société **SOCHAUX MOTORS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.042.416 euros dont le siège social est 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 393 454 392, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après « ***l'Associée Unique*** ») de la société ABCIS PYRENEES, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.900.000 euros dont le siège social est Route de Bayonne – 64140 BILLERE (ci-après « ***la Société*** »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué en remplacement du Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe LAGARESTE de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à effet au 30 juin 2019.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur Philippe LAGARESTE pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer Monsieur Frédéric THIRY demeurant 17 rue du Ronceray – 61250 LONRAI, en qualité de Directeur Général Délégué avec effet rétroactif au 2 septembre 2019, pour une durée indéterminée.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric THIRY représentera la Société à l'égard des tiers et disposera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne dans les mêmes limites. Il disposera également du pouvoir de provoquer les décisions collectives en cas de carence du Président.

En outre, en cas de démission du Président ou de révocation de celui-ci, les Directeurs Généraux Délégués conserveront leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Frédéric THIRY remercie l'Associée Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'Associée Unique
La société SOCHAUX MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES

Le Directeur Général Délégué
Monsieur Frédéric THIRY
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué.